

Conseil départemental du 19 juin 2020
Annexe à la délibération n° 5/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200619-lmc100000020670-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2020

Réception Préfet : 24/06/2020

Publication RAAD : 24/06/2020

PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE INDUSTRIALISE A CHARNY

DOSSIER TECHNIQUE

TOME 1 :
*LES DONNEES GENERALES
LES BESOINS*



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Document établi par le service Etudes.
Tel : 01.64.14.73.05

Avril 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PREAMBULE	5
PRESENTATION DE L'OPERATION	7
RAPPELS DES DONNEES	8
OBJECTIFS DE L'OPERATION	8
PRESENTATION DU COLLEGE FUTUR	8
LE PROGRAMME DES BESOINS	10
RECOMMANDATIONS GENERALES.....	11
RECAPITULATIFS DES SURFACES UTILES TYPE 800	12
DETAILS DES SURFACES UTILES	13
DESCRIPTION DES UNITES FONCTIONNELLES	18
ACCES AU SITE.....	18
ACCUEIL	18
POLE DE DIRECTION ET DE GESTION	20
LES LOCAUX ENSEIGNANTS.....	22
LES LOCAUX MEDICO-SOCIAUX	23
LES LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS ET VIE SCOLAIRE	24
L'ENSEIGNEMENT GENERAL.....	26
LE POLE ARTISTIQUE	27
LE POLE SCIENCE	28
LE POLE DE POLYTECHNOLOGIE.....	29
LA SALLE MULTIMEDIA	31
CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION.....	32
LES LOCAUX EPS	34
LA DEMI-PENSION	35
LOCAUX DE MAINTENANCE.....	40
CIRCULATIONS.....	41
LES LOCAUX DIVERS	41
LES LOCAUX TECHNIQUES.....	45
LES LOGEMENTS DE FONCTION	46
LES ESPACES EXTERIEURS.....	47
LE POLE ULIS.....	49
LE PROGRAMME DES BESOINS TECHNIQUES – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	51
TRAITEMENT DES CIRCULATIONS	52
SECURITE DU SITE	52
SECURITE DANS L'ETABLISSEMENT.....	52
RISQUES MAJEURS - ESPACES DE CONFINEMENT.....	52
DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA SECURITE ET LA SURETE PUBLIQUE	53
AUTRES PRECONISATIONS DE CONCEPTION	53
ÉQUIPEMENTS SPECIFIQUES	54
ENTRETIEN ULTERIEUR DES OUVRAGES	54
CABLAGE INFORMATIQUE	54
ACCESSIBILITE HANDICAPES.....	54

PREAMBULE

Le dossier technique regroupe tous les éléments nécessaires à la réalisation d'un projet architectural. Ce cahier des charges est essentiel pour comprendre les exigences techniques, architecturales, fonctionnelles du nouveau collège. Chaque construction est à considérer comme un cas particulier.

Le présent document, réalisé par les services départementaux est issu de la concertation avec toutes les personnes concernées par ce projet : élus, principal et enseignants, parents d'élèves et élèves....

Tous les documents joints ou mentionnés au présent programme sont contractuels.

Le montant prévisionnel des travaux est de 18 900 000 € TTC, valeur Avril 2020

PRESENTATION DE L'OPERATION

Rappels des données

Les prévisions démographiques sur les prochaines années montrent une augmentation des effectifs de collégiens à accueillir sur le nord du Département de Seine-et-Marne. La construction de ce collège fait partie des actions mises en œuvre par le Département afin de répondre à ces prévisions.

Le site pour la construction du collège se situe au sud de la commune de Charny sur un terrain d'environ 17 000 m². Au Sud, il jouxte principalement des terres agricoles. Au Nord-Est, il jouxte un éco-quartier actuellement en cours de construction et au Sud-Est, des terres agricoles.

Objectifs de l'opération

L'opération consiste en la construction d'un collège neuf d'une capacité de 800 élèves à structure industrialisée, cloisonnement traditionnel et façades préfabriquées.

L'opération devra se dérouler dans des délais contraints avec une livraison souhaitée en 2023, ce qui justifie le recours à une ossature préfabriquée.

Présentation du collège futur

Le collège futur aura une capacité d'accueil de 800 élèves. Il sera constitué d'un ou plusieurs bâtiments dédiés à l'enseignement, à R+2 maximum.

Le parvis devra à la fois être ouvert sur la ville, et sur les équipements routiers (gare routière et dépose minute), afin de permettre une intégration urbaine et fonctionnelle cohérente. Situé en entrée de ville, son intégration sur le site devra être particulièrement soignée.

Le collège disposera d'une demi-pension de type V (650 à 899 demi-pensionnaires) avec une cuisine de production, cour logistique. Un parking de 60 places avec contrôle d'accès sera prévu pour les enseignants, ainsi que des logements de fonction.

LE PROGRAMME DES BESOINS

Recommandations générales

L'établissement d'une capacité de 800 élèves répondra aux recommandations, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, du Ministère de l'Education Nationale, en vigueur actuellement. Ce programme a été établi en tenant compte des souhaits formulés par les membres de la commission de programmation et notamment des représentants du corps enseignant et des parents d'élèves.

Différents axes serviront de fil conducteur à la réflexion qu'auront à mener les équipes de concepteurs :

- ✓ ***Articuler les différentes fonctions autour d'un "centre de Vie"***, à la fois structure de liaison entre les différents pôles, lieux de rencontre et d'échange, en relation avec un espace extérieur d'accueil, créer une véritable esplanade intégrée à l'établissement et aux espaces récréatifs du Collège.
- ✓ ***Créer des groupes de locaux à vocation cohérente***, c'est-à-dire des pôles ayant un mode de fonctionnement similaire ou complémentaire afin de faciliter l'appropriation de l'espace. Il conviendra notamment de créer des pôles pédagogiques eux-mêmes regroupés en pôles fonctionnels organisés autour d'espaces de circulation bien traités et personnalisés (couleur, éléments de décoration etc...), la facilité d'appropriation étant l'un des facteurs du respect des lieux.
- ✓ ***Distinguer nettement les salles à vocation scolaire des locaux de détente*** (locaux socio-éducatif notamment) tant dans les localisations que dans leur conception afin, en particulier, de limiter les nuisances phoniques. Le collège se doit d'être à la fois un lieu d'enseignement et un lieu de vie sociale dont la dimension éducative dépasse la simple fonction d'enseignement.
- ✓ ***Obtenir une organisation claire*** en aménageant des points de repère ayant un rôle structurant et propre à faciliter la lisibilité de l'espace et par conséquent la vie à l'intérieur de l'établissement.
- ✓ ***Soigner la qualité de l'espace***, condition essentielle au respect des lieux. Cette recherche portera aussi bien sur la qualité générale de l'établissement en termes de confort (confort thermique, acoustique, visuel), que sur les matériaux mis en œuvre qui devront allier performances techniques, aptitude au vieillissement et facilité d'entretien. Les matériaux et produits de construction devront également être sains, favoriser la qualité de l'air intérieur et ne pas nécessiter de produits d'entretien nocifs.
- ✓ ***Se prémunir contre le vandalisme*** (graffitis, intrusions...) en particulier pour les façades se trouvant à proximité des lieux accessibles au public par un vernis anti-graffitis appliqué sur la totalité du rez-de-chaussée.
- ✓ ***Se prémunir contre les effractions*** : le pôle d'administration et de gestion, le pôle technologie, le centre de documentation et d'information, la cuisine comporteront des portes d'accès renforcées et seront équipées de tout dispositif (alarme, protection physique...) permettant de limiter les risques d'intrusion.

Récapitulatifs des surfaces utiles type 800

DESIGNATION DES LOCAUX	SOUS TOTAUX
I. ACCUEIL	212 m ²
II. PÔLE DE DIRECTION ET DE GESTION	218 m ²
III. LOCAUX ENSEIGNANTS	136 m ²
IV. LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX	60 m ²
V. LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS ET VIE SCOLAIRE	255 m ²
VI. ENSEIGNEMENT GENERAL	1238 m ²
VII. CLASSE ULIS	60 m ²
VIII. PÔLE ARTISTIQUE	300 m ²
IX. PÔLE SCIENCES	450 m ²
X. PÔLE POLYTECHNOLOGIE	340 m ²
XI. SALLE MULTIMEDIA	75 m ²
XII. CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION	248 m ²
XIII. LOCAUX EPS	60 m ²
XIV. DEMI-PENSION TYPE V	749 m ²
XV. LOCAUX DE MAINTENANCE	143 m ²
XVI. CIRCULATIONS	1086 m ²
XVII. LOCAUX DIVERS	351 m ²
SURFACE TOTALE PROGRAMME	5981 m²
XVIII. LOCAUX TECHNIQUES	125 m ²
XIX. ESPACES EXTERIEURS	5240 m ²
XX. LOGEMENTS DE FONCTION	500 m ²

Détails des surfaces utiles

collège 800 élèves (29 divisions)				
DESIGNATION DES LOCAUX	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
I. ACCUEIL				
Hall d'accueil	1	200 m ²	200 m ²	
Loge du gardien	1	12 m ²	12 m ²	
				212 m²
II. PÔLE DE DIRECTION ET DE GESTION				
Espace accueil	1	8 m ²	8 m ²	
Salon des parents	1	20 m ²	20 m ²	
Bureau du Principal	1	20 m ²	20 m ²	
Bureau du Principal Adjoint	1	15 m ²	15 m ²	
Secrétariat de direction	1	18 m ²	18 m ²	
Bureau du Gestionnaire	1	20 m ²	20 m ²	
Secrétariat du gestionnaire	1	18 m ²	18 m ²	
Salle de réunion	1	50 m ²	50 m ²	
Local archives	1	25 m ²	25 m ²	
Local duplication	1	8 m ²	8 m ²	
Local stockage fourniture	1	6 m ²	6 m ²	
Sanitaires	2	5 m ²	10 m ²	
				218 m²
III. LOCAUX ENSEIGNANTS				
Salle de réunion professeurs	1	70 m ²	70 m ²	
Salle de travail professeurs	7	8 m ²	56 m ²	
Sanitaires professeurs	2	5 m ²	10 m ²	
				136 m²
IV. LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX				
Salle d'attente	1	8 m ²	8 m ²	
Bureau du médecin et de l'infirmière	1	10 m ²	10 m ²	
Bureau assistante sociale	1	10 m ²	10 m ²	
Salle de soins	1	15 m ²	15 m ²	
Salle de repos	1	8 m ²	8 m ²	
Sanitaires	1	5 m ²	5 m ²	
Douche	1	4 m ²	4 m ²	
				60 m²
V. LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS				
VIE SCOLAIRE				
Salle de permanence	1	90 m ²	90 m ²	
Salle de permanence mixte	1	55 m ²	55 m ²	
Foyer des élèves	1	35 m ²	35 m ²	
Salle de réunion des parents d'élèves	1	20 m ²	20 m ²	
Salles de réunion des délégués de classe	1	20 m ²	20 m ²	
Bureau du Conseiller d'Education	1	15 m ²	15 m ²	
Bureau des assistants d'éducation	1	20 m ²	20 m ²	
				255 m²

DESIGNATION DES LOCAUX	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
VI. ENSEIGNEMENT GENERAL				
Salles de cours	22	55 m ²	1210 m ²	
Dépôts salle de cours	1	12 m ²	12 m ²	
Dépôts salle de cours	2	8 m ²	16 m ²	
				1238 m²
VII. CLASSE ULIS				
Salle banalisée	1	60 m ²	60 m ²	
				60 m²
VIII. PÔLE ARTISTIQUE				
Arts Plastiques	2	70 m ²	140 m ²	
Dépôt	1	10 m ²	10 m ²	
Musique	2	70 m ²	140 m ²	
Dépôt	1	10 m ²	10 m ²	
				300 m²
IX. PÔLE SCIENCES				
Sciences expérimentales	5	75 m ²	375 m ²	
Collections - laverie	3	25 m ²	75 m ²	
				450 m²
X. PÔLE POLYTECHNOLOGIE				
Salle de polytechnologie	3	100 m ²	300 m ²	
Réserve	2	20 m ²	40 m ²	
				340 m²
XI. SALLE MULTIMEDIA				
Salle multimédia	1	75 m ²	75 m ²	
				75 m²
XII. CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION				
Bibliothèque - Salle de lecture	1	105 m ²	105 m ²	
Documentation	1	70 m ²	70 m ²	
Salle de travail	3	15 m ²	45 m ²	
Bureau du Conseiller d'Orientation	1	12 m ²	12 m ²	
Dépôt	1	16 m ²	16 m ²	
				248 m²
XIII. LOCAUX EPS				
Vestiaires E.P.S.	2	20 m ²	40 m ²	
Dépôt E.P.S.	1	20 m ²	20 m ²	
				60 m²

DESIGNATION DES LOCAUX	DEMI-PENSION (type V - 650 à 899 rationnaires)			
	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
LOCAUX DE STOCKAGE				
Réception des denrées	1	23 m ²	23 m ²	
Stockage neutre	1	55 m ²	55 m ²	
Produits d'entretien	1	5 m ²	5 m ²	
Emplacement des chambres froides	1	21 m ²	21 m ²	
				104 m²
LOCAUX DE PREPARATION				
Légumerie	1	20 m ²	20 m ²	
Préparation froide	1	30 m ²	30 m ²	
Préparation chaude	1	65 m ²	65 m ²	
Plonge batterie	1	15 m ²	15 m ²	
				130 m²
LAVERIE / DECHETS				
Laverie	1	35 m ²	35 m ²	
Local déchets tampon (si besoin)			0 m ²	
Local vaisselles propres	1	10 m ²	10 m ²	
Local déchets	1	10 m ²	10 m ²	
				55 m²
ATTENTE / DISTRIBUTION				
Espace distribution libre service	1	40 m ²	40 m ²	
Espace d'attente	1	40 m ²	40 m ²	
Sanitaires élèves	2	8 m ²	16 m ²	
				96 m²
SALLES A MANGER				
Salle à manger élèves	1	260 m ²	260 m ²	
Salle à manger des commenceaux	1	40 m ²	40 m ²	
Local ménage	1	4 m ²	4 m ²	
				304 m²
LOCAUX DU PERSONNEL				
Vestiaires du personnel (hommes)	1	7 m ²	7 m ²	
Vestiaires du personnel (femmes)	1	11 m ²	11 m ²	
Sanitaire et douche du personnel (PMR-mixte)	1	7 m ²	7 m ²	
Salle de détente du personnel de restauration	1	18 m ²	18 m ²	
Bureau du chef	1	8 m ²	8 m ²	
Lingerie	1	9 m ²	9 m ²	
				60 m²
SURFACE TOTALE DEMI-PENSION				749 m²

DESIGNATION DES LOCAUX	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
XV. LOCAUX DE MAINTENANCE				
Atelier de l'adjoint technique	1	30 m ²	30 m ²	
Réserve - Dépôt	1	45 m ²	45 m ²	
Local tri déchet	1	50 m ²	50 m ²	
Vestiaires agents de nettoyage (hommes)	1	7 m ²	7 m ²	
Vestiaires agents de nettoyage (femmes)	1	11 m ²	11 m ²	
				143 m²
XVI. CIRCULATIONS				
Circulation (environ 25 % de la surface résultante des paragraphes I à XV)				1086 m²
XVII. LOCAUX DIVERS				
Sanitaires (bloc principal garçon)	1	65 m ²	65 m ²	
Sanitaires (bloc principal filles)	1	104 m ²	104 m ²	
Galerie technique des blocs sanitaires principaux	1	25 m ²	25 m ²	
Local ménage des blocs sanitaires principaux	1	6 m ²	6 m ²	
Sanitaire handicapés	6	5 m ²	30 m ²	
Local pour gros matériel	1	15 m ²	15 m ²	
Local de stockage des produits d'entretien	3	10 m ²	30 m ²	
Local ménage	3	6 m ²	18 m ²	
Local matériel horticole	1	8 m ²	8 m ²	
Local stockage des déchets verts	1	30 m ²	30 m ²	
Garage pour véhicule de service	1	20 m ²	20 m ²	
				351 m²
SURFACE TOTALE PROGRAMME				5981 m²

DESIGNATION DES LOCAUX	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
XVIII. LOCAUX TECHNIQUES				
Chaufferie	1	40 m ²	40 m ²	
Local transformateur / local TGBT	1	10 m ²	10 m ²	
Locaux traitement de l'eau	1	10 m ²	10 m ²	
Locaux CTA	1	50 m ²	50 m ²	
Local serveurs	1	15 m ²	15 m ²	
				125 m²
XIX. ESPACES EXTERIEURS				
Parvis privatif	1	400 m ²	400 m ²	
Garage à vélos (capacité en vélos: 20 % des élèves)	1	240 m ²	240 m ²	
Cour de récréation	1	2400 m ²	2400 m ²	
Préau	1	400 m ²	400 m ²	
Stationnement des véhicules	60 places	25 m ²	1500 m ²	
Cour de service	1	300 m ²	300 m ²	
				5240 m²
XX. LOGEMENTS DE FONCTION				
Appartement type F5	3	110 m ²	330 m ²	
Appartement du Gardien (type F5)	1	110 m ²	110 m ²	
Garages	4	15 m ²	60 m ²	
				500 m²

Description des unités fonctionnelles

ACCES AU SITE

L'entrée principale du site du collège est aménagée par 2 parvis :

- Un parvis public sur rue, aménagé sur le domaine public (hors opération).
- Un parvis intérieur, qui prolonge naturellement le parvis principal, et qui fait office de sas de décompression entre la rue et le bâtiment collège. Il est à aménager en cohérence avec le parvis public.

Ce parvis intérieur est délimité par des clôtures et des portails. La forme de cet espace n'est pas imposée mais doit judicieusement respecter les contraintes urbaines.

La totalité du terrain du collège sera clôturée par des clôtures rigides d'une hauteur minimale de 2m.

Les zones inaccessibles aux élèves (logements de fonction, parking réservé aux enseignants, cour logistique) seront séparées des parties accessibles aux élèves (bâtiments enseignement et cour de récréation) par des clôtures de hauteur minimale 1.60m.

ACCUEIL

Hall d'accueil

Espace convivial et de rencontre il pourra bénéficier de tout aménagement apte à renforcer ses caractéristiques.

Le hall d'accueil est un lieu privilégié qui permet d'orienter les élèves et les visiteurs vers les différents pôles. Une signalétique adaptée et de qualité sera mise en place. Un écran informatif sera présent dans ce hall à destination des différents utilisateurs de l'établissement.

Le hall pourra recevoir des expositions divers (travaux d'élèves, thématique pédagogique...)

Son rôle et ses dimensions ne doivent pas être négligés. Il ne devra toutefois pas être supérieur à 200 m².

Il peut être à la fois l'entrée de l'Établissement et un axe majeur pour se rendre dans les salles d'enseignement. Les cheminements devront être suffisamment larges afin d'éviter les engorgements vers les autres circulations de l'établissement.

Un traitement acoustique adapté doit être prévu. Il bénéficiera d'un traitement esthétique ludique.

Une visibilité sur les parvis interne et externe serait appréciée.

La loge du gardien

La loge devra être positionnée afin de permettre un contrôle sur les entrées et les sorties des élèves et des visiteurs. Elle aura également une vue sur le garage à vélo et si possible le parking du personnel. Le gardien doit pouvoir contrôler ces espaces tout en restant assis depuis sa loge.

Elle sera située à l'entrée du collège et communiquera avec l'extérieur à l'aide d'une caméra (si nécessaire) et d'un vidéoportier.

La loge sera aménagée pour recevoir les équipements techniques gérés par le gardien (système d'arrêt d'urgence, standard téléphonique...)

POLE DE DIRECTION ET DE GESTION

Le pôle de Direction et de Gestion sera aisément accessible et repérable tant pour les élèves, les parents et les autres visiteurs. Il sera intégré à la vie de l'établissement tout en restant une entité indépendante protégée des mouvements et des bruits du collège afin d'y travailler dans de bonnes conditions.

De plus, il faudra limiter les risques d'intrusion dans ces locaux.

Espace d'accueil

Cet espace permet aux élèves, aux parents et aux personnes extérieures au collège d'attendre pour se rendre dans un des bureaux. Cet espace sera aménagé au sein du pôle.

Salon des parents

Ce local doit permettre aux enseignants de recevoir les parents d'élèves en toute sécurité. Il sera donc muni de cloisonnement vitré sur la circulation interne de l'administration.

Afin d'assurer une certaine confidentialité, les parties vitrées seront munies de stores ou de rideaux.

Ce local se décompose de deux zones de rencontre entre parents et professeurs, séparées entre elles par une cloison et une porte d'intercommunication.

Chaque zone comporte un espace entretien (1 table et 3 chaises), équipé de prises informatiques côté professeur pour qu'il puisse se connecter au réseau informatique du collège, et une zone de jeux équipée d'une chaise basse et une petite table pour qu'un enfant en bas âge puisse jouer ou dessiner pendant l'entretien. Le mobilier est à la charge du collège.

Chaque zone comportera une issue vers l'espace accueil.

Le bureau du principal

Ce bureau est à la fois un lieu de travail et un lieu de réunion. Il sera conçu en deux zones. L'aménagement de la zone de réunion devra permettre l'organisation de petites réunions en comité restreint.

Il sera en liaison directe avec le secrétariat et à proximité du bureau du principal adjoint.

Afin d'assurer une certaine confidentialité, les parties vitrées seront munies de stores ou de rideaux.

Le bureau du principal adjoint

Ce bureau est un lieu de travail, il permettra également d'accueillir deux à trois personnes.

Secrétariat de direction

En relation directe avec le bureau du principal et de son adjoint, il sera à proximité immédiate du local duplication et des locaux de stockage fourniture ainsi que de l'espace accueil pour la gestion des visiteurs. Il comportera 2 postes de travail.

Bureau du gestionnaire

Ce bureau, conçu comme un espace de travail, est un lieu où l'intendant gère la gestion financière et l'organisation matérielle de l'établissement.

Il sera localisé à proximité du bureau du Principal afin de mieux identifier l'équipe de Direction.

Il comportera un coffre-fort fixé au sol.

Secrétariat du gestionnaire

Il sera en relation directe avec le bureau du gestionnaire. Il est prévu pour deux postes de travail.

Salle de réunion

Cette salle, située à proximité immédiate des bureaux administratifs permet au personnel de l'établissement de se réunir. Elle doit permettre la tenue des conseils de classes.

Locaux divers administration

Les locaux communs comme le local archives, le local duplication, le local de stockage des fournitures serviront à l'administration. Leur forme permettra l'installation aisée de meubles de rangement et d'étagères.

Les sanitaires

Les sanitaires seront divisés en deux blocs, hommes et femmes, accessibles aux personnes en situation de handicap.

LES LOCAUX ENSEIGNANTS

Les locaux réservés aux enseignants devront posséder des relations privilégiées avec le C.D.I. et du pôle de Direction et de Gestion. Ils devront être facilement accessibles depuis le hall par les visiteurs.

La salle de réunion professeurs

Cette salle est à la fois un espace de réunion et un espace de détente pour les professeurs, elle sera divisée en deux espaces par du mobilier modulable. Cet espace doit être chaleureux et convivial. Les professeurs pourront échanger, se détendre, recevoir leur courrier....

Elle comprendra un point d'eau où les professeurs pourront se préparer des boissons.

De grands espaces d'affichage devront être prévus.

Un accès sur une terrasse serait apprécié.

Elle sera adaptée pour un effectif maximal de l'ordre de 45 personnes.

La salle de travail des professeurs

Ces petites salles sont destinées au travail individuel ou en équipe des professeurs.

Elles seront directement accessibles depuis les circulations, mais au calme.

Elles pourront servir occasionnellement à recevoir les parents d'élèves en rendez-vous si les locaux destinés à cet effet sont occupés.

Elles devront être connectées aux différents réseaux de l'établissement.

Les sanitaires professeurs

Les sanitaires seront divisés en deux blocs, hommes et femmes accessibles aux personnes en situation de handicap.

LES LOCAUX MEDICO-SOCIAUX

Les locaux médicaux seront obligatoirement en rez-de-chaussée et si possible assez proches du pôle de Direction et de Gestion et/ou du pôle vie scolaire pour faciliter la surveillance et la relation avec les ambulances.

Une porte d'accès direct avec l'extérieur doit permettre l'intervention des pompiers.

Le pôle regroupe trois entités : le social, l'infirmier et le médical.

Les pièces doivent être claires et aérées.

La salle d'attente

Elle sera conçue pour 2 à 4 personnes. Elle pourra être divisée en deux afin de disposer d'une attente pour le médecin ou l'infirmière et d'une seconde pour l'Assistante sociale. Elle sera le point central de ce pôle et desservira le bureau du médecin, la salle de repos, la salle de soins et le bureau de l'assistante sociale.

Le bureau du médecin et de l'infirmière

Cet espace est utilisé pour les visites médicales. Ce local devra bénéficier d'une certaine confidentialité.

Le bureau de l'assistante sociale

Le bureau permettra de recevoir des élèves seuls ou accompagnés de leurs parents, pour des entretiens personnalisés. Ce local devra bénéficier d'une certaine confidentialité.

La salle de soins

La salle de soins devra mesurer au moins 5 mètres dans une de ses dimensions, distance obligatoire pour effectuer les dépistages visuels. Ce local devra bénéficier d'une certaine confidentialité.

La salle de repos

Ce lieu de repos isolé, dispose de deux lits et accueille les élèves en cas de besoins. Elle permet en cas d'urgence d'attendre une éventuelle évacuation.

Le sanitaire

Il sera équipé d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un lavabo.

La douche

Le pôle devra comporter une douche, dont l'accès sera contrôlé par le personnel. Elle sera utilisée en cas de blessure, maladie ou accident hygiénique par exemple.

LES LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS ET VIE SCOLAIRE

Les locaux socio-éducatifs et les locaux Vie Scolaire constitueront un pôle unique. Tous les locaux de ces deux entités seront regroupés les uns à côté des autres.

Les premiers sont destinés aux élèves, afin de leur offrir un espace d'accueil au sein du collège en dehors des horaires de classes ou lors de l'absence d'un professeur. La position de ce pôle devra permettre une fréquentation autonome par les élèves (et les parents d'élèves pour la salle de réunion des parents).

Les seconds accueillent les bureaux pour le personnel du collège.

Ils seront tous installés au rez-de-chaussée et bénéficieront d'une connexion aux différents réseaux de l'établissement.

La salle de permanence

La salle de permanence est une salle de travail, destinée aux élèves, afin de les accueillir quand ils n'ont pas de cours.

Elle sera de forme rectangulaire et de géométrie simple, favorisant l'accueil des activités qui y seront pratiquées. Il conviendra de supprimer tout obstacle visuel (poteau, poutre...). L'aménagement des tables en îlots doit être possible pour l'accompagnement éducatif par exemple.

Elle sera divisible en deux grâce à une cloison amovible.

Elle sera connectée aux différents réseaux de l'établissement.

Elle devra posséder un accès direct sur la cour de récréation ainsi que sur une circulation interne. Au moins un des bureaux des surveillants lui sera contigu. Elle sera située à proximité des bureaux vie scolaire. Une salle de classe banalisée sera également à proximité ou idéalement contigüe à la salle de permanence.

Le foyer des élèves

Cette salle permet aux élèves de se réunir sous une surveillance légère. Elle offre un cadre à la vie associative des élèves. Elle doit permettre d'accueillir des élèves en situation d'autonomie. Différents types d'activités pourront y être pratiquées (ex : ateliers divers, babyfoot, ping-pong, échecs, jeux de société...).

Elle sera en relation directe avec la cour de récréation, et devra être facilement surveillable et éloignée des lieux calmes de l'établissement. Elle bénéficiera d'un éclairage naturel.

La salle de réunion des délégués de classe

Cette salle sera réservée aux délégués de classe afin qu'ils puissent se réunir. Elle sera placée à proximité du foyer des élèves et en liaison directe avec l'extérieur. Elle sera facilement surveillable et bénéficiera d'un éclairage naturel.

La salle de réunion des parents

Cette salle sera réservée aux parents d'élève et représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent se réunir et accéder à un poste informatique, afin de pouvoir consulter de façon sécurisée les bulletins scolaires de leurs enfants ou aux emplois du temps par exemple. Les familles ne disposant pas de matériel informatique pourront ainsi se tenir au courant sans prise de rendez-vous.

Elle devra disposer d'espace d'affichage.

Elle sera placée à proximité du bureau des assistants d'éducation. Elle sera facilement surveillable et bénéficiera d'un éclairage naturel.

Elle devra être accessible depuis l'extérieur, pour être utilisable en soirée.

Bureau du Conseiller d'éducation

A proximité directe du pôle socio-éducatif et tout particulièrement des surveillants. Il aura un accès direct à partir du hall pour tous les élèves et leurs parents.

Ce lieu d'accueil des élèves et de leurs parents devra permettre la confidentialité des échanges et bénéficiera d'un éclairage naturel.

Bureau des Assistants d'éducation

Ce bureau est destiné aux surveillants qui assistent le Conseiller d'éducation. Localisé au cœur de la vie scolaire, il sera en liaison directe avec la salle de permanence, à proximité des locaux élèves et parents ainsi que des espaces extérieurs. Le bureau doit être placé pour assurer une surveillance maximale de ces espaces : cour de récréation et préau.

Il sera proche du bureau du Conseiller d'éducation et bénéficiera d'un éclairage naturel.

Un système d'audio-diffusion sera installé afin que des annonces soient audibles depuis les espaces communs.

L'ENSEIGNEMENT GENERAL

Ce pôle est constitué de salle de cours et de dépôts.

Chaque salle sera dimensionnée pour un effectif de 30 élèves et un enseignant.

Les salles d'enseignement général

Ces salles sont conçues pour accueillir les cours d'enseignement général : français, mathématiques, langues, histoire et géographie... Leur capacité d'accueil est de 30 élèves.

La forme des salles sera simple, à tendance rectangulaire (plus longues que large), afin d'assurer une bonne visibilité par les élèves depuis toutes les places.

Elles doivent permettre l'utilisation de supports audio-visuels (projection, écoute) et graphiques (dessins, cartes, plans).

L'aménagement de ces salles sera fait de façon à ce que la lumière naturelle arrive à gauche.

Les salles de classes bénéficieront d'un large éclairage naturel, d'une protection solaire efficace et d'une bonne isolation thermique et phonique.

Il sera prévu des allèges hautes quand la visibilité à l'extérieur peut être perturbante depuis la classe (arrêt de bus, entrée du collège, cour de récréation, terrain de sport...). Il faudra privilégier les vues sur les espaces naturels.

Les dépôts des salles de classe

Les dépôts devront obligatoirement ouvrir sur une circulation et pourront être accessibles à partir des salles de classes contiguës. Ils pourront être aveugles.

Ils pourront éventuellement servir de local de rechargement pour des ordinateurs portables.

Chaque dépôt sera considéré comme un local à risques moyens au sens de la réglementation incendie.

LE POLE ARTISTIQUE

Le pôle artistique devra être homogène et sera équipé de tout dispositif permettant de limiter les risques d'intrusion.

Chaque salle sera dimensionnée pour un effectif de 30 élèves et un enseignant.

La salle d'arts plastiques

Cette salle est conçue pour la pratique des arts plastiques et des cours théoriques.

Elle doit permettre les cours au tableau, les projections et les multiples activités intégrant les pratiques diverses de l'expression artistique. Elle sera orientée de préférence au Nord, de telle sorte qu'elle reçoive un éclairage naturel compatible avec les activités qui y sont pratiquées.

La salle d'arts plastiques sera en liaison directe avec un local dépôt.

Elle sera équipée d'un point d'eau.

Le local dépôt de la salle d'arts plastiques

Ce local permet le rangement de tout le matériel nécessaire aux cours d'arts plastiques et des travaux des élèves en cours de réalisation. Il pourra être aveugle.

La salle de musique

La salle de musique est destinée aux cours collectifs d'éducation musicale, pratique et théorique. Cette salle bénéficiera d'une ambiance particulière, (qualité de l'espace, de la lumière, des matériaux et de l'acoustique) qui aidera à la motivation des élèves.

Le traitement acoustique sera particulier, afin de pouvoir pratiquer dans les meilleures conditions, l'écoute ainsi que l'initiation vocale et instrumentale.

De plus, son positionnement devra tenir compte des autres salles d'enseignements. Le dépôt pourra servir de « tampon phonique » par rapport aux autres locaux, situés à proximité. **En aucun cas, elle ne devra être contiguë à une salle d'enseignement.**

Le local dépôt de la salle de musique

Le dépôt attenant à la salle de musique, servira à stocker le matériel nécessaire à la pratique musicale. Il pourra être aveugle.

Chaque dépôt sera considéré comme un local à risques moyens et non à risques importants au sens de la réglementation incendie.

LE POLE SCIENCE

Le pôle science bénéficiera d'une proximité avec le pôle de polytechnologie.

Les salles de sciences expérimentales

Les salles de sciences expérimentales sont conçues pour accueillir l'enseignement des cours et des travaux pratiques en sciences physiques, en chimie, en biologie et en géologie. Elles permettent aux élèves d'effectuer, soit des travaux écrits ou dessinés, soit des manipulations ou des expériences.

La capacité d'accueil des salles est de 30 élèves et un enseignant.

Ces salles de sciences, associées deux à deux, ouvriront directement sur les locaux de collection-laverie.

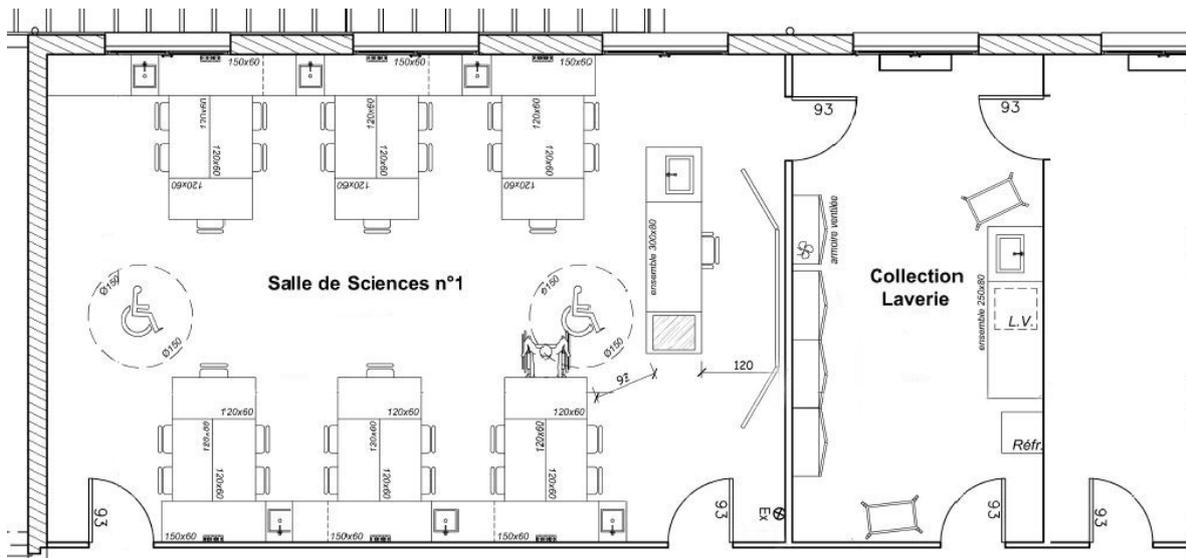
Les proportions de ces salles seront définies pour que puissent être installés des paillasse élèves fixes avec point d'eau réparties au pourtour de la salle et des tables mobiles, en stratifié compact. En fonction de l'activité pratiquée, l'enseignant pourra positionner les tables :

- Soit en rang en face du tableau
- Soit regroupées pour former 6 îlots de travail permettant l'accueil de 5 élèves par îlot, à proximité du point d'eau et des paillasses

Chaque îlot est constitué d'une paillasse fixe avec rangements, et d'une paillasse humide fixe constitué de tables déplaçables et modulables en stratifié compact

Une paillasse humide pour l'enseignant sera prévue avec des arrivées d'électricité et d'eau sur cuvette, ainsi que les organes de coupures permettant de couper l'alimentation en eau des paillasses élèves.

Le schéma suivant indique le principe d'aménagement de la salle :



Le mobilier intégré (paillasse) et son équipement (robinets, prises...) devront être particulièrement robustes.

Les collections - laverie

Les salles de collection-laverie sont exclusivement réservées au personnel enseignant et au personnel technique, pour la préparation des cours et des expériences, le rangement des collections, le stockage et le nettoyage du matériel.

La salle de collection comporte deux zones. Une zone de rangement des matériels et des produits et une zone de préparation et de nettoyage. Dans la zone de rangement, il faut prévoir une armoire ventilée par l'extérieur pour le stockage des produits chimiques autorisés.

Ces locaux seront considérés comme des locaux à risques au sens de la réglementation incendie et seront équipés de tout dispositif permettant de limiter les risques d'intrusion.

LE POLE DE POLYTECHNOLOGIE

Cet enseignement fait partie d'un socle commun de savoir et compétence. Ce socle regroupe l'enseignement mathématique, scientifique et technologique.

Le pôle de polytechnologie bénéficiera d'une proximité (éventuellement verticale) avec le pôle science.

Les salles de polytechnologie

De forme rectangulaire simple, les salles de polytechnologie accueillent des activités sur trois domaines techniques, qui se décomposent en trois zones :

- Information : activités liées aux échanges, aux transmissions et aux recherches documentaires et communications.
- Etudes : conception de la zone équipée de tables et de postes informatiques.
- Production : zone liée à la préparation et à la gestion de la production (table et ordinateur).

Les salles doivent permettre l'aménagement d'îlot de travail permettant l'accueil de 5 à 6 élèves à la fois (préférentiellement 6 îlots de 5 élèves ou à défaut 5 îlots de 6 élèves). Tous les élèves doivent pouvoir être assis et en face du professeur qui anime soit une synthèse, soit une mise en situation. Ces groupes sont aussi amenés à se déplacer (pour observation, démontage, mise en forme). En conséquence, il est recommandé de concevoir les plans de travail pour que les élèves puissent glisser leurs tabourets en dessous, afin de libérer de la place pendant les périodes de travaux pratiques.

La disposition de l'îlot doit rester identique quelque soit l'activité proposée. Cependant les îlots n'ont pas obligatoirement tous la même forme car les supports didactiques peuvent être différents (ex : vélos, skate.)

Cette organisation de la salle a un rôle pédagogique qui permet aux élèves de prendre conscience et d'assimiler le cheminement de la réalisation d'un produit technique de sa conception jusqu'à sa diffusion. L'informatique est une matière commune à tous ces enseignements.

Les salles de polytechnologie devront aussi être accessibles depuis la circulation principale.

Il conviendra de prévoir un lieu d'installation du matériel commun dans les salles de classe pour perceuse, thermopieuse, etc... (environ 3 à 4 m²) et un plan de travail pour le

matériel informatique (environ 1, 2 m²), ainsi que la possibilité de brancher à terme une imprimante 3D.

Il est demandé de prévoir dans les salles 2 ordinateurs par ilots (soit 12 ordinateurs pour les élèves)

Ces salles comporteront des portes d'accès renforcées et seront équipées de tout dispositif (alarme, protection physique...) permettant de limiter les risques d'intrusion. La réserve bénéficiera des mêmes protections.

Chaque salle sera dimensionnée pour un effectif de 30 élèves et un enseignant.

La réserve

Ce local permet le stockage et la maintenance du matériel. La réserve doit bénéficier de lumière naturelle car, elle servira de local de préparation aux professeurs de technologie. De même, elle devra donc être équipée de prise électrique et d'une prise RJ 45. Un point d'eau serait nécessaire pour le nettoyage du matériel.

Il sera considéré comme un local à risques moyens au sens de la réglementation incendie.

LA SALLE MULTIMEDIA

Sa forme simple devra favoriser la disposition des ordinateurs afin que les élèves travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Cette salle sera placée en fonction du projet, soit à proximité du CDI ou du pôle de polytechnologie.

Elle sera équipée de 31 postes informatiques, soit un par élèves et un pour le professeur et de tout dispositif permettant de limiter les risques d'intrusion.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le C.D.I. sera situé en rez-de-chaussée et ses accès seront indépendants depuis l'extérieur afin de favoriser la mutualisation de cet équipement et le libre accès des élèves aux interours par exemple.

Cet espace est un lieu de recherche et de travail pour les élèves et les professeurs. Les utilisateurs ont à leur disposition un certain nombre de documents sur différents supports (livres, magazines, Cd-rom, films...).

Un professeur documentaliste accueille, anime, surveille le C.D.I et accompagne les élèves dans leur recherche.

Conçu comme un espace modulable permettant d'y créer à la demande des espaces aux dimensions plus restreintes où les élèves pourraient s'isoler par petits groupes afin d'y préparer des travaux divers. Ce lieu restera sur un seul niveau et sans recoins pour faciliter la surveillance.

L'aménagement intérieur ainsi que le traitement acoustique seront particulièrement soignés afin de favoriser le calme et la concentration. L'identification de ce lieu est primordiale dans un collège pour en augmenter l'attrait et par conséquent la fréquentation, il recevra un traitement correspondant à sa vocation de lieu privilégié de recherche et de travail. Confortable, accueillant et chaleureux, il bénéficiera d'un bon éclairage sans ensoleillement direct trop vif grâce à un système de protection solaire.

Tout cloisonnement sera évité, même vitré, les séparations d'espaces seront favorisées par du mobilier (claustra, étagères...).

Il sera conçu comme un espace ouvert pouvant être fractionné en 3 espaces :

- Une bibliothèque – salle de lecture.
- Un espace de travail.
- Un espace d'auto documentation pour l'orientation scolaire et professionnelle.

Le CDI pourra comporter un effectif supérieur à 50 personnes.

La bibliothèque - salle de lecture

La salle de lecture est au centre du CDI et possède des liaisons directes avec les autres espaces du pôle. Cette salle pourra être divisée en plusieurs zones ou îlots mais devra rester facile à surveiller par le professeur documentaliste. Elle disposera de postes informatiques.

La salle de travail

Cet espace accueille les élèves qui effectuent des travaux à la bibliothèque. Il est composé d'un volume simple comportant des tables et des chaises. Il devra être facilement modulable.

L'auto-Documentation

Cet espace est réservé aux élèves qui doivent réaliser des recherches en groupes ou dans le cadre de recherche sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Le Bureau du Conseiller d'Orientation

Ce bureau accueille les parents et les élèves afin de les informer, de les écouter et de les conseiller sur l'orientation. Il permettra la tenue d'entretien à caractère confidentiel et devra être facilement accessible par les élèves et les parents.

Le bureau est intégré au Centre de Documentation et d'Information. Il communiquera directement avec le centre de documentation et aura un accès indépendant depuis la circulation générale, tout en bénéficiant d'un éclairage naturel. Une zone d'attente (3 ou 4 sièges) sera prévue à proximité de l'accès donnant sur la circulation.

Le dépôt

Ce local permet de stocker du matériel pédagogique, des archives, des documents spécialisés ainsi que des ouvrages fragiles à protéger dans un lieu fermé. Ce local peut être aveugle.

Il sera en liaison directe avec la salle de documentation et d'information.

LES LOCAUX EPS

Accessibles uniquement par l'extérieur, ils devront être placés de façon stratégique par rapport aux équipements sportifs extérieurs. Depuis le collège l'accès se fera de façon aisée.

L'emplacement ou le traitement acoustique de ce pôle devra permettre de ne pas gêner le déroulement des cours et le travail du personnel de l'établissement. Le pôle vie-scolaire devra bénéficier d'une proximité ou d'une facilité d'accès avec les locaux EPS afin d'assurer une bonne surveillance.

Ces locaux (vestiaires, dépôt), seront équipés de tout dispositif permettant de limiter les risques d'intrusion (alarme avec renvoi à la loge, contrôle d'accès...).

Un local entretien devra se situer à proximité du pôle.

Vestiaires EPS

Les vestiaires seront aménagés de façon à accueillir deux classes pour se changer avant et après le sport.

Dépôt EPS

Le dépôt permettra le rangement du matériel tel que ballons, tapis de sol... Ce local peut être aveugle.

LA DEMI-PENSION

La demi-pension de type 5 (650 à 899 rationnaires) bénéficiera d'une relative indépendance par rapport au reste de l'établissement et sera desservie, pour la partie cuisine, par une cour de service dotée d'un accès indépendant et de dimensions suffisantes pour permettre les manœuvres aisées des camions de livraison. Un portail piéton sera installé au niveau du portail livraison.

La demi-pension sera située en rez-de-chaussée.

La cuisine s'organisera en fonction du circuit des denrées et devra respecter le principe de la marche en avant. L'organisation de la cuisine doit permettre aux circuits propre et sale de ne jamais se croiser. De plus, la distribution intérieure des locaux devra répondre à la fois aux normes de sécurité et à celles d'hygiène (notamment la chambre froide réservée aux légumes ne devra pas être intégrée au circuit propre). L'éclairage naturel direct sera favorisé dans les locaux de préparation.

Pour le confort du personnel et pour diminuer la sensation d'isolement, il est souhaité qu'il puisse y avoir des contacts visuels entre les locaux qui sont occupés le plus longtemps par le personnel. Des châssis vitrés seront disposés à hauteur des yeux entre notamment la préparation chaude, la préparation froide, la lingerie, la laverie. A la place des armoires pleines, des armoires froides traversantes vitrées pourront remplir cette fonction.

La cuisine comportera le matériel dont la liste figure dans le «Programme d'équipement des services de restaurations des collèges». La cuisine sera fermée et bénéficiera d'une extraction indépendante de celle de la salle à manger des élèves.

La demi-pension fonctionnera en self-service et les points d'accès à la banque de distribution seront particulièrement étudiés de manière à éviter que l'attente ne soit un moment désagréable. Il faut par conséquent prévoir un espace assez large, bien éclairé et visuellement ouvert au maximum sur l'extérieur.

L'accès livraison

Le portail de la cour logistique est sur contrôle d'accès et sur portier vidéo. Un portail piéton sera installé au niveau du portail livraison. Les interphones avec commande d'ouverture seront localisés dans le bureau du chef et dans la préparation chaude.

Les locaux de stockage

La réception des denrées

Cette zone largement ouverte sur la circulation comporte l'accès à la zone décartonnage, au local de stockage neutre («réserve sèche») et aux 4 chambres froides indépendantes.

Cette zone devra être suffisamment spacieuse pour l'amenée et la manutention des colis avec des tire-palettes.

Le stockage neutre

Cette réserve assure le stockage des denrées non périssables, sur étagères. La porte d'accès au local devra être suffisamment large pour permettre l'amenée des palettes avec des tire-palettes, pour limiter les manutentions de produits.

Le stockage des produits d'entretien

Un local de 5 m² fermant à clés répondant aux normes de sécurité et réservé au stockage des produits d'entretien sera aménagé.

Les réserves réfrigérées

Cette zone comporte les chambres froides, positives ou négatives, pour le stockage des denrées périssables.

Les portes des chambres froides devront ouvrir dans un sens ne gênant pas les approvisionnements et être suffisamment larges pour que les colis non déconditionnés puissent entrer dans les chambres froides.

Les locaux de préparation

La légumerie

Cet espace est dédié à la préparation des légumes (lavage, épluchage). Il doit être placé à proximité de la zone de livraison, et de la zone de préparation.

La préparation froide

Elle devra avoir un accès direct à l'espace de distribution au self, de préférence par une porte et une armoire traversante (ou uniquement une armoire s'il n'est pas possible de mettre une porte).

Cette zone sera réfrigérée.

La préparation chaude

Elle a les mêmes interfaces avec l'espace de distribution : un accès direct à l'espace de distribution au self, de préférence par une porte et une armoire traversante (ou uniquement une armoire s'il n'est pas possible de mettre une porte).

Dans l'objectif de limiter la puissance électrique nécessaire au site, une partie des équipements de cuisson pourront être au gaz. Cela concerne principalement la sauteuse et la marmite. En dernier recours, les fours mixtes pourront également passer au gaz.

Ce local aura une forme de préférence carrée, pour permettre l'installation du piano de cuisson en position centrale. La forme du local en L est proscrite.

La plonge batterie

Elle est à l'interface entre les locaux de préparations froides et de préparations chaudes.

Laverie

La laverie

Elle ne devra pas être déconnectée de la zone de préparation et donc de distribution, afin de faciliter la polyvalence du personnel de cuisine.

Un accès facile à la salle à manger est demandé pour que le personnel de laverie puisse intervenir ponctuellement dans la salle à manger pendant le service, par exemple pour le nettoyage des tables.

La laverie sera organisée judicieusement, avec le lave-vaisselle et ses accessoires comme délimitation, pour avoir un côté sale comportant la gestion des déchets et des plateaux rendus et un côté propre donnant sur le local vaisselle propre.

La dépose des plateaux en fin de repas par les élèves est assurée par une banque de « tri participatif » comportant des panières pour les verres, les couverts, les assiettes, et une zone pour la collecte et le tri sélectif des déchets par les élèves.

Cela impose une ouverture dans la cloison entre la laverie et la salle de restaurant d'une longueur suffisante pour ces éléments.

Le positionnement de la laverie devra être judicieux pour d'une part faciliter la polyvalence du personnel entre production et lavage, et d'autre part ne pas générer de conflit de flux entre la sortie de ligne de self et la dépose des plateaux en quittant le restaurant.

Le local vaisselle propre

Ce local permet le stockage de la vaisselle propre, il est localisé à proximité de la laverie et de la ligne de self, afin de pouvoir réapprovisionner celle-ci pendant les plages de service.

Le local déchets de la demi-pension

Ce local regroupant exclusivement les déchets organiques, les ordures ménagères et les emballages provenant de la demi-pension, sera réfrigéré.

Il devra disposer d'un point d'eau et d'un siphon de sol pour laver les containers. Un accès direct sur l'extérieur est requis

Il aura une forme suffisamment large pour permettre la manutention des containers. Les accès seront réalisés avec des portes tiercées d'au moins 120 cm de passage, les seuils et ses abords extérieurs seront traités avec des ressauts, des pentes et des dévers suffisamment faibles pour que la manutention manuelle des chariots de 700 litres soit aisée.

Il devra être suffisamment distant des logements de fonction afin d'éviter tout désagrément ou nuisance.

Le local déchets tampon (laverie)

Le cas échéant, si l'accès au local déchets de la demi-pension est impossible pendant les horaires de service pour y mettre les déchets de laverie, un local déchets tampon devra être envisagé à proximité immédiate de la laverie pour servir pendant les plages de fonctionnement, avant de transférer les déchets dans le local déchets de la demi-pension en fin de journée.

Attente / distribution

Espace d'attente

L'espace d'attente marque l'entrée des élèves dans la zone demi-pension depuis la cour ou le préau. Il permet aux élèves de s'insérer dans la file d'attente dans un local chauffé. Cette zone doit être facilement surveillable.

Sanitaires élèves

Cet espace communique avec l'espace attente. Il est principalement destiné au lavage des mains des élèves avant la prise des repas. Cet espace doit être facilement surveillable.

Espace distribution libre service

L'espace distribution démarre dans la continuité de l'espace attente. Un distributeur automatique de plateaux à badge ou biométrique, fourni par le collège et relié au réseau informatique, permet le paiement des repas en début de ligne de self.

La distribution des entrées est délocalisée dans la salle de restaurant par un salad'bar de grande capacité.

Un accès aisé permettant le passage d'une armoire froide mobile entre l'espace distribution et le salad'bar est nécessaire pour que le personnel puisse le recharger en cours de service.

L'espace de distribution est en contact avec les préparations chaudes et froides, par l'intermédiaire des armoires traversantes.

Les salles à manger

La salle à manger des élèves

La salle à manger des élèves sera située au rez-de-chaussée et aura un accès direct sur l'extérieur. Elle devra être impérativement d'une forme géométrique simple afin de tenir compte de ses diverses utilisations possibles. Il conviendra de supprimer tout obstacle visuel (poteau, angle...). Totalement occultable, elle ne devra pas comporter de mobilier fixe.

La conception de la salle prendra en compte les différents flux des élèves (en entrée et en sortie) et du personnel de service, pour éviter les goulots d'étranglements et les croisements de flux.

Cette salle bénéficiera d'espaces agréables et conviviaux, une attention particulière sera portée sur le traitement de l'acoustique, de la thermique et de la lumière.

La salle sera de forme simple, dépourvues de tout angle aigus ou de toute zone en recoin, afin de faciliter l'aménagement de la salle.

Une zone sera dédiée pour placer le salad'bar (entrées froides) et l'armoire froide mobile permettant de le réapprovisionner. Un cheminement d'au moins 1.20m sera prévu autour du salad'bar pour permettre son utilisation

La salle à manger du personnel

La salle à manger du personnel (enseignants et personnel du collège) sera nettement séparée visuellement et phoniquement de celle des élèves et aura un accès facile à partir du self-service.

Le local ménage

Un local ménage suffisamment large pour comporter un vidoir et 2 chariots ménage servira pour le nettoyage des salles de restauration en fin de service. Il sera équipé d'un siphon de sol et d'un vide-seaux.

Locaux du personnel de restauration

Vestiaires

La position des vestiaires en tant que sas d'entrée en zone propre n'est pas imposée. Ils permettent au personnel de passer de la tenue de la ville à la tenue propre. Ils sont dimensionnés pour pouvoir y placer des armoires casiers à 2 compartiments par personne. Les vestiaires seront aménagés, l'un pour accueillir 2 à 3 personnes, et l'autre 8 personnes environ.

Les vestiaires seront placés pour accéder facilement à la laverie et aux locaux de préparation.

Salle de détente du personnel de restauration

A proximité des vestiaires / sanitaires / douches des agents, un espace détente sera aménagé, il comportera un meuble évier et un plan de travail. Ce local est dédié aux temps de repos du personnel de restauration, et à leur prise de repas, qu'ils peuvent soit amener sur place, soit prendre depuis la ligne de self.

Ainsi, un accès aisé à cette salle depuis la ligne de self est demandé.

La lingerie

Elle permet d'assurer le traitement du linge de la restauration, et son lavage. Elle sera équipée d'un lave-linge et le cas échéant d'un sèche-linge. Ce local devra être éclairé naturellement en 1^{er} jour.

Le bureau du chef

Il permet la gestion du service de la demi-pension. Il sera mitoyen à la zone de réception. Il devra permettre une surveillance aisée de la cour logistique. Il comportera l'ensemble des renvois d'alarmes pour les mesures de températures des chambres froides.

Circulations - Circuits courts

Les circulations devront être conçues pour respecter la « marche en avant » des circuits de produits et de déchets.

Des circuits courts seront à prévoir pour permettre les flux suivants, sans passer par des zones de préparation :

- entre les chambres froides et le self, afin d'approvisionner facilement la ligne de self en fruits et yaourts.
- entre l'entrée livraisons (faisant fonction d'entrée du personnel) et la laverie,
- entre la ligne de self et la salle de détente du personnel

LOCAUX DE MAINTENANCE

Atelier de l'Adjoint technique

L'atelier de l'adjoint technique sera accolé à la réserve-dépôt et bénéficiera de l'éclairage naturel. Sa position sera étudiée de manière à ne pas apporter de nuisances aux activités d'enseignement. Il possédera une liaison directe avec les espaces extérieurs ainsi qu'avec les espaces intérieurs.

Il doit permettre de réaliser les petits travaux de réparation du mobilier du collège.

Réserve dépôt

La réserve dépôt sert à stocker le matériel et le mobilier inutilisés ou en attente de réparation ainsi que du bois, vitres, peintures et matériels de jardinage.

Ce dépôt bénéficiera d'un accès livraison ou devra être accessible depuis la cour de service de la demi-pension.

Il disposera d'une ventilation adaptée, comportera une armoire ventilée autonome pour les produits dangereux (solvants, acides, ...) et un bac de rétention pour les effluents, vu qu'il y sera stocké le carburant pour le matériel de jardinage à moteur thermique (taille haies, débroussailleuse, ...).

Local poubelles

Ce local regroupe les containers poubelles (ordures ménagères, tri sélectif). Il doit être situé relativement proche des zones de production de déchets, et doit être à proximité de la zone où les containers seront déposés en vue du ramassage. Les cheminements entre ces emplacements devront être carrossables.

Il devra être suffisamment distant des logements de fonction afin d'éviter tout désagrément ou nuisance.

Il devra disposer d'un point d'eau et d'un siphon de sol pour laver les containers. Un accès direct sur l'extérieur est requis.

Vestiaires des agents

Il sera prévu un vestiaire hommes et un vestiaire femmes pour les agents de maintenance (nettoyage et ouvrier professionnel). Chaque bloc vestiaire sera équipé d'un lavabo, d'un WC et d'une douche.

Ces douches seront également accessible au reste du personnel du collège, par exemple professeurs d'EPS, personnel venant en vélo...

CIRCULATIONS

Les circulations intérieures

Elles doivent être conçues de manière à limiter les déplacements et à les rendre agréables, tout en permettant une surveillance aisée.

Les circulations principales desservant au moins 4 classes devront avoir une largeur comprise entre 2.50 et 3 mètres, pour permettre aux occupants de 2 salles de classe de se croiser (2 rangs de chaque côté du couloir).

Leur configuration les rendra fonctionnelles et adaptées aux flux des élèves et facilement surveillable. Elles ne devront pas comporter d'obstacles ni de poteaux isolés susceptibles de créer des recoins difficilement surveillables. Les circulations du pôle de Direction et du pôle enseignants, en fonction de la configuration de la zone, pourront avoir une largeur minimale de 1.40m.

Les hauteurs minimales seront de 2,80m pour les circulations, 2,50m (ou 2.60m idéalement) dans les salles (avec une niche à 2,60m pour le vidéo-projecteur) et 2.50 m dans le CDI.

Elles offriront aussi des espaces chaleureux, apaisants et de nature à favoriser l'attente. Il faudra privilégier l'éclairage naturel.

L'ascenseur

Le bâtiment devra être équipé d'un ascenseur 8 personnes / 600 kg desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public.

L'ascenseur sera également utilisé pour monter l'autolaveuse, qui a comme largeur et profondeur 0.78m x 1.15m et pèse 220 kg.

Ainsi, la cabine devra avoir des dimensions compatibles, la porte palière aura une largeur de passage d'au moins 0.90m.

Son accès sera réservé aux seuls élèves ou personnes qui ont en leur possession la clé ou le badge autorisant l'appel de l'ascenseur à chaque palier.

LES LOCAUX DIVERS

Sanitaires des élèves

Les sanitaires principaux :

Ils seront répartis en deux blocs (filles et garçons) en rez-de-chaussée.

Il est demandé au minimum : 1 WC et 2 urinoirs pour 50 élèves garçons et 2 WC pour 40 élèves filles. Les lavabos seront équipés d'un robinet pour 50 élèves.

Ainsi, il sera prévu

- pour le bloc sanitaires garçons : 8 WC, 16 urinoirs et 8 robinets lave-mains
- pour le bloc sanitaires filles 20 WC et 8 robinets lave-mains

Les sanitaires devront être conçus de manière à faciliter la surveillance tout en conservant l'intimité des élèves.

Les deux blocs principaux filles et garçons ne devront pas être contiguës pour éviter les bousculades, les regards, etc... Cependant, leur dissociation doit être limitée afin de

faciliter leur surveillance. Les portes d'accès et certains cloisons seront vitrées en partie haute afin de faciliter cet objectif de surveillance, sans toutefois porter atteinte à l'intimité des élèves.

Leur position sera soit en liaison directe avec la cour de récréation ou le préau.

Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

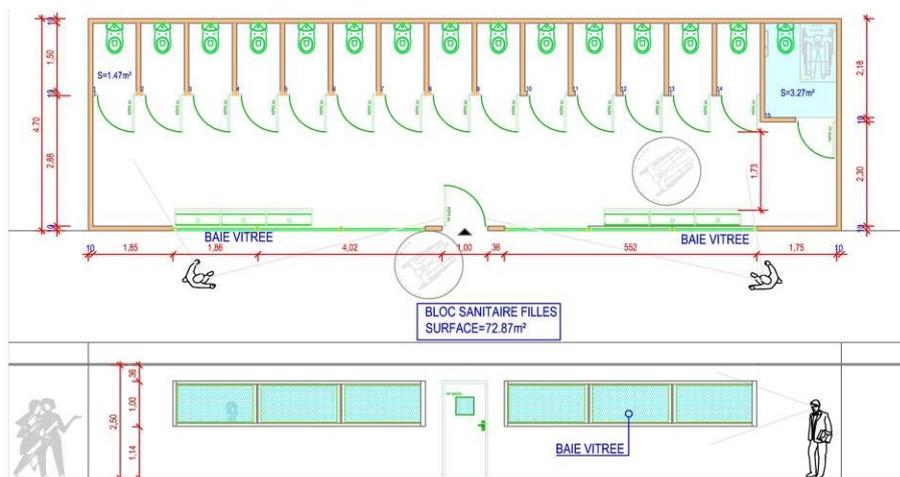
Ces locaux subissent beaucoup de dégradations par les élèves en raison de la difficulté de leur surveillance. Ainsi, une attention particulière sera à porter à la robustesse des équipements et à la conception des ouvrages afin de limiter les conséquences des dégradations.

Ainsi, il y aura un minimum de réseaux et de canalisation visibles et aucun équipement de réglage ne devra être accessible hormis les robinetteries nécessaires aux élèves.

Il sera prévu une galerie technique de plain-pied pour les sanitaires principaux afin d'assurer un entretien plus facile et de regrouper tous les organes. Ces couloirs techniques visitables auront une largeur minimale de 80cm et permettront d'accéder aux canalisations, aux organes de coupure, aux tés de dégorgement et aux réservoirs de chasse d'eau.

Exemples indicatifs d'aménagement, avec un nombre de cabines à adapter en fonction de la capacité du collège :





sanitaires filles

Local ménage des blocs sanitaires principaux :

Un espace de stockage sera créé pour entreposer le matériel de ménage (raclettes, balais brosses, produit désinfectant, lavettes, 2 ou 3 consommables d'avance dont le papier toilette)

Chaque réserve sera équipée d'un poste de lavage et de désinfection pour l'entretien du bloc sanitaire correspondant

Les sanitaires secondaires :

A chaque niveau en complément des blocs du rez-de-chaussée, il y aura un bloc WC mixte pour handicapés et un lavabo par aile de bâtiment soit des WC répartis tous les 60 mètres environ.

Local gros matériel de ménage

Ce local est dédié au remisage du gros matériel de nettoyage (monobrosse, 2 laveuses autoportées, ...) et de ses consommables. Il dispose d'un point d'eau (froide et chaude). Il sera situé dans une position relativement centrale dans le bâtiment d'enseignement.

Local de stockage des produits d'entretien

Le local de stockage centralisé des produits d'entretien et des consommables livrés (papier toilette, ...). Il sera équipé d'une ventilation adaptée et le personnel du collège pourra y ajouter des rayonnages fixes et une armoire ventilée autonome pour les produits dangereux.

Il sera mitoyen au local gros matériel

Locaux ménage

Ces locaux comportent le chariot ménage et des bidons entamés des produits d'entretien. Ils sont répartis dans les différents bâtiments et sur les différents étages de façon judicieuse afin de limiter le déplacement du personnel. Ils disposent d'un point d'eau (froide et chaude) et d'un vidoir. Leur nombre sera défini en fonction du projet, avec, dans le bâtiment d'enseignant, un minimum de 2 locaux par étage.

Le pôle EPS devra bénéficier d'une proximité avec un des locaux ménage de l'établissement.

Local matériel horticole

Ce local devra facilement être accessible depuis l'extérieur et si possible à proximité des espaces verts à entretenir.

Local de stockage des déchets verts

Ce local sert de lieu de stockage aux déchets verts dus à la tonte et la taille des espaces verts du collège. Sa surface sera égale à 1% de la surface totale des espaces verts sans dépasser 30 m².

Il sera placé à proximité des espaces verts à entretenir, les véhicules d'évacuation devront accéder facilement à ce local, et sa localisation devra être éloignée des bâtiments et des habitations.

Garage pour véhicule de service

Le véhicule utilitaire léger du collège sera garé dans un garage ou un box isolé, de préférence à proximité de l'atelier de l'adjoint technique et de la cour logistique. Il sera équipé d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

LES LOCAUX TECHNIQUES

Chaufferie

Elle communiquera directement avec la cour logistique, et aura un accès suffisamment large, par portes doubles pour réaliser l'entretien courant des installations ou le remplacement d'ensembles non démontables.

Local transformateur / local TGBT

Ces locaux électriques seront accessibles par la cour logistique

Locaux CTA

Les centrales de traitement d'air (CTA) pourront être placées soit en toiture, soit dans un édicule technique, soit réparties dans le étages. Dans ce dernier cas, une isolation acoustique sera à prévoir pour éviter les nuisances vers les locaux et les circulations mitoyennes.

Ces locaux devront être facilement accessibles aux équipes de maintenance, et l'activité du collège ne devra pas être perturbée par l'entretien des installations.

Local serveurs et répartiteur général informatique

Ce local comporte l'ensemble des armoires qui contiennent les équipements actifs informatiques, et les panneaux de brassage. Il comporte également les serveurs informatiques du site. Il est situé dans une zone relativement centrale afin de limiter les longueurs de câbles.

Le local aura une surface suffisante pour :

- Mettre en place 2 baies 19" accolées, d'une hauteur de 42u, l'une de dimensions 800x1000 et l'autre 800x800.
- Laisser une largeur de passage de 80cm au pourtour des 2 baies
- Laisser une largeur de passage de 120cm au niveau de la façade avant des 2 baies

Il sera équipé d'une table de travail pour l'informaticien intervenant sur le serveur.

Ce local sera obligatoirement équipé d'une climatisation mono-split à condensation par air, pour que la température ne dépasse pas 21°C quelque soient les conditions extérieures. L'unité extérieure sera à implanter préférentiellement en terrasse.

Ses fonctionnalités sont décrites dans l'annexe au Tome 3 du programme « programme pour le câblage informatique et téléphonique des collèges de Seine-et-Marne »

LES LOGEMENTS DE FONCTION

Les logements bénéficieront d'un accès privatif, distinct de celui du collège. Chaque logement, sera assorti d'un garage couvert et fermé.

Le portail d'accès aux logements sera équipé d'une ventouse électrique et d'un interphone par logement permettant l'entrée des visiteurs.

Les logements devront être relativement éloignés de la cour de service et du local poubelles afin d'éviter les nuisances diverses.

Ils sont destinés au personnel logé par nécessité absolue de service. Les logements seront conçus pour respecter cette obligation, tout en garantissant leur intimité, une qualité des espaces et une vue agréable sur les espaces extérieurs.

Ils constitueront une entité totalement indépendante du Collège tant en ce qui concerne leur localisation que leurs accès, tout en restant sur le terrain d'emprise du collège.

Chaque logement devra bénéficier d'une terrasse ou d'un jardin privatif de 20 m² minimum.

Les boîtes aux lettres devront être dissociées de celle de l'établissement et placées de façon à limiter les dégradations.

Tous les logements bénéficieront des reports d'alarme et autres équipements techniques du collège.

Surfaces utiles à prendre en compte pour la conception des logements.

Types	T5
Séjour	30
Grande chambre	12
Autres chambres	10
Cuisine	12
Salle de bains	5
Total logement	110

LES ESPACES EXTERIEURS

La clôture, d'une hauteur minimum de 2 m, sera de conception robuste.

Le garage à vélos

Le garage à vélos sera traité sous forme d'abri couvert et fermé, situé à l'intérieur de l'enceinte du collège, intégré à l'architecture et très proche de l'entrée. Il sera directement visible depuis la loge. Il sera fermé par une ventouse électrique commandée depuis la loge du gardien.

Sa surface devra être adaptée au besoin.

Il sera équipé de tous les équipements fixes nécessaires pour attacher les vélos.

La cour de récréation

Les espaces de récréation devront être facilement surveillables tout en laissant aux enfants un sentiment de liberté. A cet effet ils pourront comporter des zones différenciées. La surface de la cour sera plane et de forme géométrique régulière.

La cour sera équipée de bancs à destination des élèves. Ils devront être fixes et robustes.

L'accès à la cour depuis l'extérieur se fera soit par l'intermédiaire du hall de distribution soit directement. Si cet accès est direct, un portail devra être mis en place entre le sas de décompression et la cour.

Le Préau

Visible depuis le bureau des surveillants, le préau pourra être dissocié du bâtiment principal mais devra être conçu comme un véritable espace d'accueil protégé des vents dominants et de la pluie.

Dans le cadre du projet, des emplacements dans le hall et le préau seront à prévoir pour installer des casiers en nombre suffisant pour les enfants. Cet espace devra être ouvert et visible par les surveillants.

Il aura une forme rectangulaire, d'un seul tenant et pourra se localiser sous des salles de classe.

La hauteur minimale sera de 3 m sans dépasser 4,50m afin que les élèves soient réellement protégés des intempéries.

Le stationnement des véhicules

Les enseignants disposeront de 60 places de stationnement à l'intérieur de l'enceinte du collège, accessible par un portail motorisé. Il sera si possible visible depuis la loge. Dans le cas contraire, un dispositif de vidéo surveillance devra être mis en place.

Il devra être prévu le passage du câblage nécessaire à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques selon réglementation.

La cour de service

La cour de service sera aisément accessible depuis le domaine public par les camions de livraison type semi-remorque de 19 tonnes, qui devront, en outre, pouvoir y manœuvrer aisément.

Le portail de l'accès de service sera équipé d'une ventouse électrique et d'un interphone relié et commandé depuis la loge et le bureau du chef cuisinier.

Le rayon de giration minimal sera de 8 mètres.

LE POLE ULIS

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent l'accueil d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de handicap.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles envahissants du développement, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés.

Les ULIS accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier d'une scolarisation adaptée. Les ULIS sont un dispositif permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

La conception de ce pôle et son implantation dans le bâtiment doivent permettre un fonctionnement aussi ouvert que possible sur les autres classes de l'établissement et une certaine modularité.

Obligatoirement situé au rez-de-chaussée, il devra être situé à proximité des locaux de la Vie-scolaire.

La salle de cours

La classe sera constituée d'espaces modulables, matérialisés par des cloisons amovibles, des claustras ou du mobilier :

- ✓ **Espace collectif,**
- ✓ **Espace individuel,**
- ✓ **Stockage ou dépôt...**

La classe sera équipée d'un point d'eau et du câblage informatique nécessaire à l'utilisation d'ordinateur personnel aux élèves.

Elle recevra du mobilier adapté (type table relevable par exemple)

*LE PROGRAMME DES BESOINS TECHNIQUES –
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES*

Traitement des circulations

Une attention particulière sera apportée à leur configuration afin qu'aucune salle ne se trouve isolée. Les parois verticales seront obligatoirement carrelées jusqu'à une hauteur de 1,70 m minimum, tout comme les circulations verticales (escaliers), afin de limiter les dégradations dues aux frottements répétés des cartables et aux traces de chaussures, notamment aux endroits où les élèves se regroupent pour attendre le début des cours. **On adoptera les matériaux durs, anti-graffitis, très résistants aux chocs.**

Les faux-plafonds devront être à une hauteur minimum de 2,80 m.

Le revêtement de sol sera impérativement du carrelage.

La hauteur des gardes corps sera de 1,60 m au minimum. Une présentation précise des mesures mises en œuvre pour lutter contre les chutes d'objets ou tout autre risque devra être proposée. Cette hauteur pourra être surélevée si les lisses intermédiaires permettent un franchissement aisé du garde-corps.

Sécurité du site

SECURITE DANS L'ETABLISSEMENT

D'une manière générale toutes dispositions seront prises pour faciliter la surveillance de l'établissement notamment **en évitant les angles morts ou les recoins de nature à favoriser les rassemblements hors de vue.** Les portails et portes d'entrée aux bâtiments donnant sur l'extérieur seront équipés d'interphones-vidéo reliés à la loge pour l'accès des visiteurs.

Un système de vidéo-surveillance permettra au gardien de vérifier les accès du site et au parking des enseignants s'ils ne sont pas directement visibles depuis la loge. Un cahier des charges spécifique décrit les fonctionnalités attendues du système.

RISQUES MAJEURS - ESPACES DE CONFINEMENT

Risques majeurs

En complément, des éventuels risques majeurs naturels et technologiques inhérents à la localisation du projet, et aux risques d'intrusion en vue d'attentat, la prévention des risques de tempêtes et d'exposition à des matières dangereuses (lors d'accident de transport routier) devra être traitée.

Espaces de confinement

Parmi les locaux prévus pour le projet, certains devront avoir la fonction d'espaces de confinement, permettant une bonne étanchéité à l'air. Il peut s'agir d'un ensemble de classes ou de lieux de regroupement, contigus les uns des autres. Ils devront être faciles d'accès, et leur localisation devra être pertinente au regard des risques encourus (à l'étage en cas d'inondation, vitres non exposées aux vents dominants en cas de tempêtes).

Chaque espace de confinement devra comporter :

- Des points d'eau et des sanitaires
- Un local de stockage pour les réserves d'eau et de matériel utilisables pendant la durée de confinement. Le cas échéant, les dépôts attenants aux salles de cours banalisées pourront avoir cet usage.

Toutes les ouvertures de cette zone devront être protégées par des volets roulants. La ventilation sera obligatoirement mécanique. Par ailleurs, la zone devra disposer d'un moyen de communication avec l'extérieur.

Moyens d'alerte

Un mode interne d'alerte d'accident majeur (différent de celui de l'alarme incendie) sera mis en place. Il utilisera les hauts parleurs et micros du système de sonorisation du site qui sert aux annonces générales parlées et aux sonneries de fin de cours. Il permettra de différencier la nature de l'incident par des sonneries distinctes et permettra de diffuser des annonces parlées pour expliciter la situation et la conduite à tenir. Des boutons de déclenchement / d'arrêt et des micros devront être localisés dans la loge du gardien, dans les locaux de l'administration, par exemple dans le bureau du Principal, et dans la restauration scolaire au niveau de la ligne de self.

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA SECURITE ET LA SURETE PUBLIQUE

Pour rendre possible le confinement en cas d'intrusion malveillante (attentat, ...), le concepteur veillera à ce qu'on ne puisse pas voir depuis les circulations s'il y a de la présence humaine dans les locaux. Ainsi, les châssis vitrés ou oculus entre la circulation et les locaux sont à éviter, sauf s'ils sont équipés d'occultations qui peuvent être rapidement déployées en une manipulation très simple.

Afin de multiplier les issues possibles en cas de crise, des accès vers les terrasses pour une évacuation temporaire seront à prévoir.

Les prises d'air neuf seront orientées pour ne pas être accessibles depuis la rue ni être à hauteur d'homme.

Le local poubelles devra être éloigné des accès et des fenêtres du bâtiment principal, afin de limiter les risques de propagation d'incendie ayant ce local pour origine.

Les grilles de ventilation haute ou basse des locaux qui en sont équipés (chaufferie par exemple) seront doublées par un grillage à mailles serrées destiné à éviter la projection intentionnelle d'objets pouvant occasionner des sinistres.

L'installation des boîtes aux lettres, de la vitrine d'affichage ne doivent pas faciliter l'escalade de la clôture en présentant des parties saillantes côté rue.

Les escaliers ou les échelles à crinolines, permettant l'accès aux équipements techniques situés en hauteur, devront être conçus pour qu'ils ne soient utilisables que par le personnel habilité, et non par les élèves ou des personnes de l'extérieur.

Autres préconisations de conception

ÉQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Toutes les salles (enseignement, réunion, salle polyvalente, salle de permanence...) seront impérativement de forme simple, rectangulaire, adaptée à la fois pour les cours et aux séances de projection.

Il conviendra en particulier de supprimer tout obstacle visuel (poteau, angle...) et de leur donner une géométrie la plus régulière possible, favorisant l'installation du mobilier nécessaire à l'accueil des effectifs pour lesquels elles sont prévues.

Elles seront dotées des équipements électriques suffisants à un bon fonctionnement, notamment pour permettre d'effectuer des projections depuis le fond. Elles seront toutes équipées d'un tableau triptyque (fourni par le Maître d'Ouvrage).

ENTRETIEN ULTERIEUR DES OUVRAGES

Les concepteurs devront, dès la phase esquisse, tenir compte dans leur projet de l'entretien et de la maintenance ultérieurs des ouvrages. A ce titre, le projet devra respecter la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993.

Les concepteurs devront notamment préciser les dispositions prises pour :

- Le nettoyage des vitrages en élévation et en toiture.
- Les accès en toiture et les moyens de protection mis en œuvre. (La conception initiale des gardes-corps est à intégrer le plus tôt possible dans l'architecture du bâtiment).
- L'entretien et la maintenance des lanterneaux, verrière et châssis de toiture.
- L'entretien des locaux (hall, salle de restauration...) de grande hauteur.
- La maintenance des dispositifs élévateurs, et des différents éléments techniques.

CABLAGE INFORMATIQUE

D'une manière générale, tous les bureaux, salles de réunion, locaux techniques, salles de classes et divers locaux accessibles au public sont équipées de prises reliées aux réseaux informatiques filaires du site, pour la mise en place de tableau numériques interactifs, et de postes informatiques. Un cahier des charges spécifique fixe les contraintes techniques.

Les types de prises terminales sont indiqués dans les fiches techniques par local.

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Le projet devra prendre en compte l'accueil des personnes handicapées, tous handicaps confondus (visuel, auditif, mobilité, troubles psychiques, etc ...) conformément à la réglementation en vigueur.

Les installations devront leur permettre de participer aux activités qui s'y déroulent, dans les mêmes conditions et en même temps que les personnes valides.

La conception des volumes et de la signalisation devra permettre un accès facile et un repérage aisé.